

LISTE DES PIÈCES POUR LA CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

Vous souhaitez nous confier la cession de votre fonds de commerce et nous vous en remercions.

Nous vous prions de prendre connaissance des pièces nécessaires à votre projet, énoncées ci-dessous, et de nous les transmettre. Un dossier complet nous permettra de faire preuve de réactivité et de fixer rapidement un rendez-vous de signature.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au **02.21.89.00.05** ou à l'adresse email anastasia.moreau@notaires.fr. Vous pouvez également prendre rendez-vous en ligne directement sur notre site internet.

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

- ✓ Questionnaire d'état civil accompagné de ses pièces justificatives si nécessaires (contrat de mariage, jugement de divorce, récépissé d'enregistrement du pacs,...).
- ✓ Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité.
- ✓ Justificatif de placement sous un régime de protection (uniquement pour les personnes concernées).
- ✓ Le cas échéant, justificatif d'immatriculation au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés.
- ✓ Le cas échéant, diplômes, attestations de formations et autorisations préalables à l'exploitation envisagée (Ex : pour la restauration, la licence adéquate)
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire signé (du vendeur pour la remise du prix de cession, et de l'acquéreur pour la restitution d'un éventuel trop-perçu lors de la clôture du dossier). En raison d'une recrudescence de falsification des RIB, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre RIB par courrier ou de le déposer à l'Etude.

POUR LES PERSONNES MORALES

- ✓ Kbis de moins de 3 mois ou avis au répertoire SIREN.
- ✓ Copie des statuts à jour.
- ✓ Procès-verbal de nomination du représentant (si nomination extra-statutaire).
- ✓ Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant.
- ✓ Pouvoirs du gérant pour engager la société (PV d'AG le cas échéant).

A FOURNIR PAR L'ACQUEREUR / CESSIONNAIRE

- ✓ Conditions de financement (apport, prêt, vente d'un bien...).
- ✓ Copie de la carte vitale.

A FOURNIR PAR LE VENDEUR / CEDANT

➔ Concernant le local :

- ✓ Titre de propriété ou copie du contrat de bail, avenants, quittances et coordonnées du bailleur (si bail en cours).
- ✓ Dossier de diagnostics techniques.
- ✓ Si l'immeuble est un établissement recevant du public (E.R.P.) : autorisation d'exploiter un E.R.P. et justificatif d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- ✓ Si le bien est dans une copropriété : règlement de copropriété et ses modificatifs , coordonnées du Syndic (nom et adresse), copie des 3 derniers PV d'AG, plan du lot dans lequel le fonds est exploité.
- ✓ Si le bien est dans un lotissement : règlement et cahier des charges du lotissement.

➔ Concernant l'activité :

- ✓ Titre de propriété du fonds de commerce (si acquisition) ou date exacte de la création.
- ✓ Attestation de votre expert-comptable reprenant le bilan, le compte de résultat, le bénéfice et le chiffre d'affaire (T.T.C.) au cours des trois derniers exercices.
- ✓ Prix de vente avec répartition entre les éléments incorporels, corporels et les marchandises.
- ✓ Liste détaillée du matériel et des éléments corporels compris dans le fonds, avec valorisation ventilée élément par élément (inventaire à réaliser dans les 5 jours précédant l'acte définitif de cession du fonds).
- ✓ Horaires d'ouverture du fonds et date de fermeture pour congés.
- ✓ Date d'entrée en jouissance.
- ✓ L'état des lieux d'entrée, s'il a déjà été établi.
- ✓ L'attestation d'assurance du local.
- ✓ Liste et copie des contrats cédés avec le fonds (fournisseurs, contrat de téléphonie, site internet, etc...).
- ✓ Le cas échéant, copie des crédits-baux en cours.
- ✓ Le cas échéant, prêt en cours et montant restant dus.
- ✓ Le cas échéant, liste des salariés attachés au fonds avec copie de leur contrat de travail (avenants éventuels) et de leurs trois dernières fiches de paie et justificatif du

respect du droit à l'information des salariés (article L. 141-23 et suivants du Code de commerce).

- ✓ La copie des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation du fonds (licence de débit de boisson, de restauration, débit de tabac, etc...) et des contrats en cours (contrat de franchise, location-gérance, etc...).

En raison d'une recrudescence de falsification des RIB, veuillez bien vérifier avec votre banque les coordonnées du RIB de l'Etude sur lequel vous effectuez tous virements, en particulier qu'il contient bien le BIC de la Caisse des dépôts (*Bank Identifier Code* : identifiant international de la banque) BIC : CDCGFRPPXXX